N° 171 — 14e Année | CINQ CENTIMES LE NUMERO | (1er Messidor, An 110) | Vendredi 20 Juin 1902

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

commencera le 1er Juillet la publication des

MYSTÈRES DE PARIS

le célèbre roman d'Eugène SUE

POUR ABOUTIR

Rien n'est plus curieux à étudier que le procédé de la réaction. Il consiste à mettre sans cesse les Républicains en contradiction avec eux-mêmes, en élevant des obstacles continus entre nos vœux et leur réalisation.

Leur argument le plus cher et le plus souvent répété consiste à dire : « Ces républicains, ces radicaux se moquent du monde : la preuve qu'ils ne croient pas à leur programme, c'est qu'ils ne l'appliquent pas ».

Ils ont en attendant cent moyens pour un d'empêcher qu'on l'applique. C'est ainsi qu'un bon vieux, dont se moquaient naïf à propos des jeunes écervelés, essayait vainement de porter son verre jusqu'à ses lèvres. Chaque fois qu'il voulait boire, l'un des mauvais drôles le tirait doucement par la manche : « Vous voyez bien, lui disaient-il, que vous n'avez pas soif » ! La plaisanterie est mauvaise, quand elle dure. Si le vieillard est débile, le mieux qu'il puisse faire est de se résigner : mais, si l'homme dont on se gausse de la sorte est plein de force, il faudra plaindre les petits sots qui le narguent. Il pourra bien d'un revers de main leur apprendre la discrétion.

Le parti radical sait que pour l'empêcher de faire ce qu'il a résolu, ses adversaires multiplieront à la Chambre les incidents de séance, les interpellations, le boucan, et toutes les ruses qu'un règlement très compliqué met à leur disposition. Nous en avons eu dans la dernière législature, plus d'un exemple significatif. On feint d'oublier que la Chambre eût voté la loi sur les retraites ouvrières si, par un habile détour, un droitier n'avait trouvé le moyen de la faire renvoyer à l'examen des syndicats. Et certes, cet examen a mis le projet en miettes. Mais il ne serait pas difficile, pourvu que ce fût ici la question, de démontrer que tout autre projet aurait eu le même sort.

Il n'y a donc rien de plus pressé que de barrer la route aux combinaisons trop habiles. Nous ne sommes pas en train de boire mais de travailler. Quel travail pourrait-bien accomplir un menuisier dont une bande de voisins hostiles édenteraient les scies, renverseraient les outils, cacheraient les bois ? Il faut que la minorité fasse son office, qui est de fournir ses airs, de définir ses méthodes, d'exprimer ses opinions le plus librement du monde. Mais cette liberté ne peut aller jusqu'à rendre tout ouvrage impossible. La majorité, si elle veut accomplir ce qu'elle a promis au pays, doit, tout d'abord, se défendre et se faire respecter.

L'honorable et très avisé M. Léon Bourgeois, en prenant possession du fauteuil de la présidence, a très clairement défini les conditions de cette défense et la nécessité qui l'impose plus que jamais. Il a énuméré sommairement les divers procédés d'obstruction que l'on a opposés à l'œuvre républicaine, pour préciser les points sur lesquels doit porter une réforme générale du règlement, qui est devenue plus que jamais nécessaire. Il suffira de se reporter aux paroles du président pour composer un projet suffisant que l'on pourra d'ailleurs compléter par la suite.

La plus grave de ces observations porte sur la manière dont on présente sur les projets de loi, tels amendements inattendus au cours même de la discussion. Voici un texte présenté, par exemple, par le gouvernement après une longue étude devant le Conseil d'Etat. La Chambre a nommé une commission qui s'est réunie trois ou quatre fois par semaine pendant de longs mois. On a fait enquêtes sur enquêtes. On a pesé les mots, on a vu le fort et le faible, et tous les arguments. Le projet est discuté en séance, et il suffira qu'un amendement non étudié soit présenté par le premier barbarin venu du fauteuil de la présidence, à très clairement défini les conditions de cette défense et la nécessité qui l'impose plus que jamais. Il a énuméré sommairement les divers procédés d'obstruction que l'on a opposés à l'œuvre républicaine, pour préciser les points sur lesquels doit porter une réforme générale du règlement, qui est devenue plus que jamais nécessaire. Il suffira de se reporter aux paroles du président pour composer un projet suffisant que l'on pourra d'ailleurs compléter par la suite.

La plus grave de ces observations porte sur la manière dont on présente sur les projets de loi, tels amendements inattendus au cours même de la discussion. Voici un texte présenté, par exemple, par le gouvernement après une longue étude devant le Conseil d'Etat. La Chambre a nommé une commission qui s'est réunie trois ou quatre fois par semaine pendant de longs mois. On a fait enquêtes sur enquêtes. On a pesé les mots, on a vu le fort et le faible, et tous les arguments. Le projet est discuté en séance, et il suffira qu'un amendement non étudié soit présenté par le premier barbarin venu du fauteuil de la présidence, pour que tout soit jeté par terre et qu'on soit obligé de recommencer. Quelle folie !

Dans cet ordre d'idées, comme dans la plupart des autres, le mal dont une assemblée doit se défier le plus si elle veut atteindre, c'est le nombre. Le nombre de fois n'est-il pas arrivé que, placées devant un texte auquel la majorité était favorable, les extrêmes de gauche et de droite se soient coalisées pour lui substituer une formule beaucoup plus radicale.

Au vote d'un article, une majorité de coalition très puissante se formait de la sorte. Mais l'ensemble ainsi transformé effrayait ceux qui eussent voté la solution moyenne : la droite se dérobait tout à coup et le projet se trouvait en minorité, c'est-à-dire enterré. Demander tout est souvent le meilleur procédé pour n'avoir rien.

La sagesse des radicaux les plus avancés et même des socialistes parlementaires a évité deux ou trois occasions dans lesquelles la loi sur les associations eût été anéantie de cette façon. Il se trouvait quelqu'un pour proposer que toutes les congrégations fussent interdites. La droite était toute prête à voter cette disposition. Il l'extrême gauche avait donné dans le panneau. Dans ce cas, l'article était adopté certainement ; mais, certainement aussi, la droite, les modérés, et beaucoup de radicaux auraient voté contre l'ensemble. Par ce moyen, nous n'aurions pas eu la loi. La surenchère est, on le voit, une belle chose.

Ceci revient à dire que le règlement ne suffit pas si les républicains ne s'imposent une rigide discipline. Il importe à l'homme ou au parti qui veut travailler de se défendre lui-même au moins autant que vis-à-vis de ses adversaires. C'est le *B. A. ba* de la morale pratique. Quiconque a fait quelque chose en sa vie le sait bien.

Gustave RIVET,
Député de l'Isère.

FÉMINISME

Exemple à suivre

Mme Camille Lelong, veuve d'un musicien de grande réputation bohème, vient de mourir à Paris et laisse en souvenir de ce mari qu'elle adorait une grosse fortune de douze à seize millions à l'Association des Artistes musiciens, à la charge de servir des legs de soixante dix à quatre vingt mille francs de rentes viagères.

Passionnée admirative d'un rétrospectif, Mme Camille Lelong eut un fait remarquable pour découvrir les objets de valeur. Elle habitait, quai de Bélhune, une maison encombrée de merveilles. De haut en bas, ce sont d'anciennes armoires, des tapisseries, des bronzes, des bibelots, des faïences, des tableaux, des bustes splendides de Pigalle, de Houdon, de Pajaud, etc., enfin tout ce qui peut faire la joie de l'amateur le plus fin, le plus expert. Elle laisse aussi de superbes collections dans sa maison d'Argenteuil et dans des châteaux des Marais qu'habita longtemps Mirabeau.

Elle occupait le lit authentique de Mme de Pompadour, en tapisserie au petit point avec ciel de lit et baldaquin en bois doré et sculpté, dont elle refusa cent mille francs l'an passé.

Mme Camille Lelong, comprenant son époque, fut aussi bonne commerçante que collectionneuse : elle sut acheter et revendre en se réservant les meilleures choses. Elle acheta, il y a longtemps, des boiseries fort belles et fort anciennes et fit de nombreuses démarches pour les obtenir, le propriétaire ne voulut à aucun prix les enlever. Mme Lelong acheta simplement la maison et revendit au baron de Rothschild les boiseries en de si bonnes conditions que la maison lui coûta rien.

La fortune de Mme Lelong consiste principalement dans les objets d'art qu'elle sut amasser : le classement en sera long. La première vente aura lieu en novembre, la seconde en février, puis une autre en mars, une en avril et la dernière en mai.

La proprioté de tante merveilles avait chez elle, depuis quatorze ans un neveu, sculpteur de talent, à qui elle légue une rente viagère relativement modeste, et la jouissance de son atelier. Cet artiste, avec un désintéressement rare, avait toujours engagé Mme Lelong à laisser sa grande fortune à l'association des artistes musiciens.

Cette femme qui consacre tout ce qu'elle possédait à une œuvre philanthropique nous repose de la troip célèbre Mme Humbert. Quand on pense au grand nombre de gens dupés par cette mondaine, on cherche le mobile d'un si profond cynisme, d'une insensibilité si complète, rien d'autre n'apparaît que le désir de briller, le besoin de s'imposer parmi la *bonne société* et d'obtenir l'admiration de la multitude de gogos.

Mme Humbert voulait de l'argent parce que l'argent est la source presque unique de l'estime et de l'admiration des hommes. N'est-ce pas une preuve de l'immoralité du luxe excessif où se laissent entraîner les puissants du jour et n'y aurait-il pas lieu de réagir contre la folie de l'or qui pousse la malheureuse humanité aux pires actions ?

Enfin l'exemple de Mme Lelong sera suivi, espérons-le, par ceux qui ont la chance de posséder de grandes fortunes. Que de bien pourraient faire, en réalisant, que de maux soulagés, de larmes séchées par une aide venue à propos.

La lutte pour la vie devient plus âpre à chaque pas et le moyen d'en diminuer les plus fortes épreuves est dans les grandes œuvres de secours mutuels alimentées par de riches donateurs.

Quand verra-t-on nous succéder aux couvents, comblés de dons, abritant de pâles religieuses cloîtrées ou des moines adonnés au trafic des consciences et des denrées, des bâtiments où vivront les orphelins et les vieillards, à l'abri de la misère et du désespoir que connaissent trop souvent de malheureux innocents.

Paul GRENDEL.

Block-Notes

EN RUSSIE

On monsieur qui a dû faire de profonds retours sur lui-même, c'est ce docteur russe Nikoltof, qui vient de recevoir une volée de coups de knout.

On l'a ainsi puni parce qu'il avait été présent aux bastonnades reçues par des étudiants d'opinions opposées à celles du gouvernement, et qu'il n'avait pas cru devoir faire une observation bienveillaire en faveur de ces jeunes gens.

On lui donna un rendez-vous, on lui dressa une embûche, et les défenseurs des étudiants lui ont fait connaître la toutisance des coups de knout cinglant les omoplates.

Il y a dans ce fait une leçon, peut-être un peu vive, qui aura quelque influence sur les futures bastonnades gouvernementales russes.

Nous ne pensons pas que ce procédé de sauvage fasse les affaires de Sa Majesté Nicolas, le bien-intentionné.

MAFFLAN.

Nos Dépêches

Parfil télégraphique et téléphonique

Informations parlementaires

LES GROUPES

Le groupe radical-socialiste

Le groupe radical-socialiste s'est réuni cette après-midi. Il s'est constitué en groupe ferme, et a chargé une commission composée de MM. Lafferre, Fernand Buisson, Maujan, Bourrat, Charles Bos et Albert Sarraut, de rédiger le programme que devront signer tous ceux qui demanderont leur inscription au groupe.

Le groupe après avoir décidé de porter M. Dubief à la vice-présidence de la Chambre en remplacement de M. Trouillot, démissionnaire, s'est ajourné à mercredi.

Le groupe de l'enseignement

Paris, 18 juin. — Le groupe parlementaire de l'enseignement, dans sa réunion d'aujourd'hui, a constitué ainsi son bureau :

Président : M. Henri Brisson ; vice-présidents, MM. Dubief et Maurice Faure ; secrétaires, MM. Carnaud et Couyba ; trésorier, M. Pajot.

Le groupe a discuté ensuite la question de l'unité de l'enseignement primaire votée par la Chambre et visée par le décret du 31 mai.

Le groupe a été unanime pour charger le bureau de demander au ministre l'application des volontés de la Chambre, surtout au point de vue de l'enseignement des langues vivantes.

Voici le texte de la résolution adopté par le groupe et que son bureau communiquera au ministre de l'instruction publique :

« Le groupe de l'Enseignement, considérant que la décision de la Chambre des députés, en date du 14 février 1902, votée par 323 voix contre 224 est ainsi conçue :

« Il n'y aura plus qu'un seul type d'enseignement primaire ».

Considérant que l'arrêté ministériel en date du 31 mai 1902, laisse subsister deux sortes de programmes d'enseignement primaire l'un à l'usage des lycées l'autre à l'usage des écoles communales.

Demande au gouvernement de modifier :

1° L'arrêté du 6 août 1894 pour que les élèves des écoles communales ne puissent être exclus de l'examen des bourses d'enseignement secondaire de la série élémentaire (classe de 7e).

2° L'arrêté du 31 mai 1902 qui fusse le principe de l'unité dans l'enseignement primaire.

Le groupe comprend actuellement 220 membres.

Les bouilleurs de crû

Paris, 18 juin. — Un nouveau groupe vient de se constituer à la Chambre.

Il prend le nom de groupe pour la défense des intérêts des bouilleurs de crû.

Le bureau a été ainsi composé :

M. Chauvin, président ;

MM. Arthur Legrand, et de Montebello, vice-présidents ;

MM. Janet, et de Ludre, secrétaires.

M. Flandin (Yonne), questeur.

Le groupe viticole

Le groupe viticole de la Chambre s'est reconstitué aujourd'hui et a nommé le bureau suivant :

Président, M. du Périer de Larsan ; vice-présidents, MM. Augé, Dubief, Gabriel Denis, de la Batut ; secrétaires, MM. Abel Bernard, de Grandmaison, Louis Martin, Mutteau, Noulens ; Questeurs, MM. Mijaretti-Bessancs, Begey ; trésorier, M. Cirauvieln.

Le groupe a nommé ensuite deux sous-commissions chargées d'étudier la première, le question des ports francs, la seconde la question de l'alcool. Une centaine de députés ont déjà adhéré au groupe viticole.

Dans les bureaux

Les validations

Le 8e bureau a validé l'élection de M. d'Iriart d'Etchepare dans la 1re circonscription de Pau. Le 6e bureau a conclu à la validation de l'élection de M. de Benoist à Montmédy.

Le 9e bureau s'est prononcé pour la validation de M. Louytier élu le 2e circonscription de Lille 17e à Paris et Gyot de Villeneuve dans la 3e circonscription de St-Denis.

Le 2e bureau a validé les élections de MM. Bastide et Milan et Gerbier, à Mâcon.

Le 11e bureau, après une longue discussion, a conclu à mains levées à la validation de M. Aubry, républicain, élu à Constantine contre M. Morinaud, députée antijuif sortant.

Le 9e bureau a enfin validé l'élection de M. Firmin Faure, député de Cilchy-le-Vallois, M. Rous a été chargé du rapport.

Le 10e bureau a nommé rapporteur M. Maujan élu à Sceaux et son concurrent, M. Patoux.

Le service de deux ans

Paris, 18 juin. — La commission de l'armée s'est réunie, aujourd'hui sous la présidence de M. de Freycinet et pour entendre le général André, au sujet de la loi sur le service de deux ans, dont la discussion commence demain au Sénat.

Voici la liste des orateurs inscrits pour prendre part à la discussion générale : MM. de Gouinies de Mérès, de Lamarzelle, de Gourgis, de Trévenneuc, Forgemol, de Bourgnand, Cabaz-Dannevelle, de Pontbriand.

M. Charles Dupuy s'est fait inscrire pour parler plus spécialement sur la question des dispenses.

Les incompatibilités parlementaires

Paris, 18 juin. — M. Cunéo d'Ornano vient de déposer à la Chambre une proposition de loi ayant pour but d'interdire à tout député, sénateur ou ministre, de prendre ou de laisser prendre sa qualité parlementaire ou constitutionnelle dans des entreprises financières, industrielles ou commerciales.

Le cas du général Bonnal

Paris, 18 juin. — *Le Radical* donne la version suivante de l'affaire qui a amené le général Bonnal devant le conseil d'enquête : Alors qu'il était capitaine, il était lié d'amitié avec son cousin germain, M. Devlard ; celui-ci, bien que marié et sur le point d'être père, annonça l'intention de laisser toute sa fortune à son parent.

Il pousse même les choses au point de pourvoir de son vivant à réalisation de son projet en convertissant une grande partie de ses domaines en argent. La conviction des juges de toutes les juridictions ayant eu à s'occuper de cette affaire est que l'argent ainsi réalisé fut remis au capitaine Bonnal. D'ailleurs, l'arrêt de la Cour d'appel d'Agen déclara ce dernier détenteur d'une somme de 240,000 fr., dépendant de la succession Devlard.

Pourquoi le général André aurait agi

Interrogé, M. Michel Pelletier, avocat du général Bonnal, a déclaré qu'il est exact que le général André, saisi du commencement de l'année de la plainte de M. Devlard, avait refusé d'intervenir, qu'il offrait, dans ce but, de l'ordre essentiellement privé. Mais on a menacé le ministre d'une campagne de presse et d'une interpellation à la Chambre ; c'est alors que le général André a résolu de constituer un conseil d'enquête.

Le général Bonnal va s'installer à la campagne, où il achèvera la rédaction de nouveaux ouvrages de tactique militaire.

Le nouveau commandant de l'école de guerre

Paris, 18 juin. — Le général de Lacroix, qui remplace le général Bonnal comme commandant de l'Ecole de guerre, revient sous peu à la lettre de service le désignant à la fois pour major-général principal du groupe des armées à mobiliser dans l'Est et pour chef d'état-major, pendant les prochaines grandes manœuvres de Toulouse, avec les 16e et 17e corps.

M. René Waldeck-Rousseau

Paris, 18 juin. — M. René Waldeck-Rousseau, le nouveau conseiller à la cour d'appel, a été installé aujourd'hui à la tête chambre, présidée par M. le premier président Forichon, dans une audience solennelle.

M. René Waldeck Rousseau a prété serment, selon l'usage. Aucun incidentne s'est produit.

Le nouveau conseiller, qui n'a que 34 ans, est le plus jeune conseiller de France.

La guerre impossible

Une importante découverte du colonel Humbert

Paris, 18 juin. — La *France militaire* annonce que le colonel breveté Humbert, de l'artillerie coloniale, vient d'inventer un système appelé à révolutionner la tactique : il s'agit d'un appareil s'adaptant facilement aux fusils, pistolets, mitrailleuses et canons de toute nature et rendant aptrimus complètement le son, l'éclair et la fumée.

Dans une étude publiée par la *France militaire*, le colonel Humbert met en lumière ces trois inconvénients et détermine les modifications apportées dans l'art de la guerre par l'emploi des armes nouvelles.

Le colonel Humbert a construit lui-même son appareil avec des matériels ordinaires, de manière à conserver le secret le plus absolu.

Sa conclusion est que la guerre deviendra impossible.

L'échéance des billets de commerce

Paris, 18 juin. — M. Louis Martin, député du Var, vient de présenter une proposi tion de loi tendant à décider que les effets de commerce échéant un dimanche ou un jo r férié légal ne seront payables que le lendemain.

La grève des cassesuses de sucre

Paris, 18 juin. — La grève des cassesuses de sucre de la maison Lebaudy continue. Les pourparlers entre ouvrières et patrons n'ont pas abouti.

Quelques bagarres se sont produites entre les grévistes et l'un des équipe de femmes qui allaient les remplacer.

Les ouvriers et ouvrières en raffinerie de Paris sont convoqués à une grande réunion qui aura lieu ce soir, salle Bondy, à la Bourse du travail.

Massacre en Guinée

Paris, 18 juin. — Le ministère des colonies confirme qu'un massacre a eu lieu récemment dans la Guinée française par le commandant suivant :

« Plusieurs journaux ont, ces jours-ci, publié ou reproduit une information d'après laquelle, au cours d'un engagement dans le nord de la Guinée, un officier d'infanterie coloniale et un certain nombre de tirailleurs sénégalais auraient été tués.

FAITS DIVERS

FILLETTE ATTAQUÉE

Paris, 18 juin. — Juliette Leroy, une fillette de quinze ans, se rendait aux provisions, dans le quartier où habitent ses parents, rue Monge, lorsqu'elle fut accostée, au moment où elle sortait de chez elle, par un individu qui a menacé de la tuer si elle ne lui donnait pas l'argent qu'elle portait.

L'enfant essaya de fuir, mais l'homme la poussa dans un couloir et la terrassa. Folle de peur, la pauvre enfant remit à son agresseur la pièce de cinq francs que lui avait donnée sa mère. Le misérable s'empressa de fuir, laissant la malheureuse enfant sur le carreau. M. Moulinier, commissaire de police, informé, a ouvert une enquête et fait rechercher l'audacieux malfaiteur.

UN ADULTÈRE PEU BANAL

Paris, 18 juin. — Mme Emilienne H....., femme d'un commerçant de la rue Lepic, vient passer un mois à Paris pendant un voyage de son mari. Elle se promenait dans le jardin du Luxembourg, lorsqu'elle fut remarquée par un jeune homme qui l'invita à venir prendre un thé en compagnie des plus sommaires, lui demanda si elle voulait venir partager l'existence de deux de ses camarades et de la sienne dans un appartement de la rue Berthollet.

L'originalité de la proposition séduisit la jeune femme, une jolie brune de vingt-cinq ans. Elle accepta, et fut pendant un mois la reine de cet heureux ménage à quatre. Si heureux que la belle Emilienne ne songeait plus du tout à regagner le toit conjugal.

— Tu dois divorcer, écrivit-elle à son mari, et pour l'en convaincre, lui n'as qu'à prévenir le commissaire de police qui constatera l'adultère, rue Berthollet. Son effet. M. Carpin, bouquet du mari, constata l'adultère. Mais quel était des trois étudiants, le complice ?

A L'ÉTRANGER

LA PAIX au Transvaal

Une dépêche de Kitchener

Prétoria, 18 juin. — Lord Kitchener a adressé aux généraux Botha, Delarey et De Wet la dépêche suivante :

« Maintenant que la remise des armes détenues par les Burghers du Transvaal et de la colonie d'Orange est complètement effectuée, je désire vous exprimer ma haute appréciation de l'indomptable énergie et du tact de tous les lieutenants avec lesquels vous avez facilité la tâche de mes commissaires.

« Je reconnais combien vos efforts ont contribué à faire accepter partout par les Burghers, avec tant de loyauté, le changement de gouvernement. Je puis vous dire que la manière dont les Burghers se sont rendus a pris grandement à Sa Majesté le Roi, et a profondément impressionné le peuple anglais, qui désire cordialement les accueillir comme citoyens.

« J'ai confiance qu'une ère nouvelle d'entière réconciliation de toutes les races s'est levée dans le sud de l'Afrique.

Le rôle du général Kronje

Londres, 18 juin. — Il circule secrètement à Londres, aujourd'hui, que le général Kronje, prisonnier depuis plus d'un an à Sainte-Hélène, aurait été ramené secrètement en Afrique du Sud, pour intervenir à la conférence de Vereeniging.

Cette condition aurait été posée par les généraux boërs, qui n'auraient voulu prendre aucune décision sans l'avis d'un de leurs chefs les plus respectés ? Ce serait d'ailleurs spécialement à son influence que serait due la soumission des Boërs.

Depuis le correspondant du *Daily Telegraph* le nom de Kronje figurerait bien parmi les signataires du traité de soumission. Le général serait d'ailleurs rapatrié presque immédiatement pour Sainte-Hélène à bord du transport *Canada*.

Chronique Régionale

NOS REPRESENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans les scrutins :

1° Sur la première partie de la motion Bertaux ainsi conçue :

« La Chambre, réprouvant la campagne antipatriotique menée contre des Français par la Ligue de la Patrie française »

Nombre — *Ont voté pour :* MM. Debève, Dubrulle, Defontaine, Dusaulx, Delory, Dron, Eliez, Lanet, Loos, Pasqual, Selle.

Ont voté contre : MM. Cochin, Lemire, Montaubert, Grousseau.

Se sont abstenus : MM. Dansette, Guillain, Motte, Pichon.

Absents par congé : MM. Barrois, Bersez.

Pas de Calais. — *Ont voté pour :* MM. Basly, Lamendin, Miel.

A voté contre : M. Dard.

Se sont abstenus : MM. Adam, Jonnart, Ribot, Taillandier, Truy, Vallée.

Absents par congé : MM. Beharelle et Rose.

La Chambre a adopté par **326** voix contre **85**.

⁂

2° Sur la deuxième partie de la motion ainsi conçue :

« Décide qu'une enquête sera faite sur l'élection de M. Syveton ».

Nombre. — *Ont voté pour :* MM. Debève, Debière, Defontaine, Dron, Delory, Eliez, Lepec, Loos, Pasqual, Selle.

Ont voté contre : MM. Cochin, Dansette, Defasse, Guillain, Lemire, Montaubert, Motte, Pichon.

Pas-de-Calais. — *Ont voté pour :* MM. Basly, Lamendin, Miel.

Ont voté contre : MM. Adam, Dard, Jonnart, Ribot, Taillandier, Truy, Vallée.

Abstenu par congé : M. Barrois, Bersez, Rose.

La Chambre a adopté par **272** voix contre **239**.

Echo des élections législatives

On nous communique un document intéressant. C'est la circulaire adressée par M. Alix Grousseau, ex-député du Congrès d'Orléans à Comines, réuni pour choisir le candidat républicannaire dans la 9e circonscription de l'arrondissement de Lille. Nous la reproduisons en faisant simplement remarquer que M. Grousseau a été nommé officier du Mérite agricole par le ministère Waldeck-Rousseau.

Monsieur le Délégué,

Le temps matériel me fait défaut pour aller vous faire à tous une visite avant la réunion du Congrès et prendre contact avec vous. Je tiens à vous exprimer toutes mes excuses et à vous exposer en quelques lignes mon programme.

Je suis avant tout un libéral anti-ministériel.

Je suis et j'entends toujours marcher d'accord avec mon ami M. Jules Dansette, dont personne n'osera contester les convictions et les sentiments généreux.

Je suis l'ennemi du cabinet Waldeck-Rousseau-Millerand :

Parce qu'il a fait voter contre les congrégations une loi abominable ;

Parce qu'il a cru possible de porter une nouvelle atteinte à la liberté de l'enseignement et aux droits du père de famille ;

Parce qu'il a fait entrer officiellement le socialisme révolutionnaire au pouvoir dans la personne de citoyen Millerand.

Parce qu'il a sacrifié les intérêts ;

Parce qu'il dépensé nos finances en augmentant les dépenses de 271 millions en quatre ans ;

Parce qu'il a fait voter cette criminelle loi des boissons qui protège les bouilleurs de l'Ouest et qui grève le Nord de plus de 9 millions d'impôts nouveaux.

Je combattrai le cabinet Waldeck parce que je suis un patriote et qu'il détruit l'armée, parce qu'il a trompé d'exil d'excellents Français, tandis qu'il gracie un traître dans fois condamné.

Mes condisciples m'ont récompensé de cette fidélité au vol naïf en me nommant maire de Verlinghem et conseiller d'arrondissement des cantons de Quesnoy-sur-Deûle avec une forte majorité contre le radical ministériel et le socialiste.

Mes amis tiennent à être un homme du pays, un cultivateur vivant de la terre, d'avoir passé toute ma vie dans le pays ; j'espère à l'honneur de représenter.

Veuillez agréer, Monsieur le délégué, mes meilleurs sentiments.

Signé : Alix GHESTEM.

On sait que le Congrès de Comines choisit M. Grousseau.

Le départ du steamer "City of Perth"

Le steamer *City of Perth* qui était avant-hier à Dunk rque le 21 courant avec la peste bubonique a bord et qui depuis le 12 était moulité sur rade, a levé l'ancre à midi pour Dunkerque et a fait route pour Londres, où il a dû arriver le soir. Ce navire apra déchargé de sa marchandise, désinfecté et réexpédé à Dunkerque avec certificat d'origine. Les opérations ont eu lieu sous le contrôle d'agents français.

Un incident qui a causé la mort d'un homme s'est produit hier sur lore de la rentrée de l'Aïlège qui avait été envoyée en rade pour transborder à bord du navire pestifère 60 tonneaux de charbon.

A bord de ce navire se trouvaient six matelots, un garde sanitaire, M. Charlemain, et six chemionnets qui étaient sous les ordres de M. Louis Dégroule, entrepreneur de déchargement.

Ces ouvriers qui avaient déchargé depuis cinq heures du matin voulurent débarquer aussitôt l'accostage dans l'avant-port, mais le garde sanitaire s'y opposa en déclarant que le bateau devait être reconduite au quai de quarantaine. Ce que tout le monde devait être désinfecté. Dégroule protesta, une vive discussion s'engagea et finalement l'entrepreneur se décrocha, ce qui était dans un état de colère indescriptible s'affaisa sur le quai. Quelques minutes plus tard il rendait le dernier soupir.

Le docteur Durlac a conclu à une congestion provoquée par la colère.

⁂

L'*Echo du Nord* assure que le *City of Perth* contiendrait une grande quantité de saupiètre et sera destiné à la poudrière de la Cour des Bouffes loires à Lille. Notre confrère demande que les sacs mômepréalablement désinfectés n'arrivent pas dans notre ville. Nous nous associons énergiquement à ce vœu, ajoutant même qu'on devrait détruire par le feu tous le marchandises chargées à notre pays plutôt que d'y importer l'éléphantiasis qui amène de pareils sacrifices pécuniaires bien autrement importants que ceux résultant de l'autodafé du chargement.

CHEMIN DE FER DU NORD

SERVICE D'ÉTÉ

Lignes de Lille — Hazebrouck — Calais.
Lignes de Lille — Hazebrouck — Dunkerque

Le train express 2254 du service Bruxelles, Londres, par Boulogne est rétabli journellement au départ de Lille, aux heures ci-dessous :

Lille départ 4 h 35 soir — Armentières arr. 4 h. 54 ; dép. 4 h. 55 s. — Hazebrouck arr. 5 h. 15 s. ; dép. 5 h. 17 s. — St-Omer arr. 6 h. 35 s. ; dép. 6 h. 55 s. — Calais-Ville, arr. 8 h. 04 ; dép. 8 h 09 s. — Wimereux arr. 8 h. 18 s. ; dép. 8 h. 40 — Boulogne, arr. 6 h. 47 suir.

Le train relève, à Lille, la correspondance du train express 340, arrivant à Lille à 4 h. 10 soir, avec les voyageurs de la direction de Paris (Nancy, Longwy etc.), Hirson, Aulnoye, Valenciennes, Douai ; et prend les voyageurs de tra et 3e classe pour toutes destinations et les voyageurs de 3e classe pour l'Angleterre.

Le train express 2250 est également rétabli, tous les jours de Boulogne à Lille, avec une avance de 30 au départ de Boulogne sur l'horaire de l'an dernier.

Ci-après, indications des heures de ce train :

Boulogne, dép. 6 h. 45 soir — Wimereux arr. 6 h. 51 s. ; dép. 6 h. 54 s. — Calais, arr. 7 h. 24 s. ; dép. 7 h. 29 s. — St-Omer arr. 8 h. 7 s. ; dép. 8 h. — Hazebrouck, arr. 8 h. 17 s. ; dép. 8 h. 20 s. — Lille, arr. 8 h. 58 soir.

Les voyageurs pour Armentières où le train 2250 n'arrête pas doivent descendre à Hazebrouck et y rejoindre le train 2254 arrivant à Armentières, à 9 h. 04 soir.

Ce train prend les voyageurs de tra et 3e classe pour toutes destinations et les voyageurs de 3e classe pour provenance de l'Angleterre ; il utilise intégralement à Boulogne, l'arrivée du paquebot de Folkestone.

Le train 2234, retenu à Hazebrouck pour la correspondance du train express 2250, part d'Hazebrouck, à 8 h. 32 soir, arrive à Lille à 9 h. 00, en lieu de 9 h. 42 au lieu de 9 h. 33 ; il ne correspond plus à St-André, avec le train 3269 partant vers Hazebrouck à 9 h. 15 soir.

Le train 2041 partant d'Hazebrouck, à 11 h. 15 matin et arrivant à St-Omer, à 11 h. 48 conserve correspondance du train express 2269 arrivant de Lille à 11 h. 07 matin.

Le train 2433 partant d'Hazebrouck à midi 45 matin, a son départ 8 h 4 min 45. immédiatement après l'arrivée du train express 2269 de la direction d'Arras ; ce train ne dessert plus Ebblinghem, si Renescure, il arrive à St-Omer, 1 h. 05 soir, au lieu de 1 h. 29 et est avancé de 11' au départ de Saint-Omer vers Watten, Bourbourg.

Le train 2084, partant de Calais, vers Hazebrouck à 6 h. 21 matin est légèrement modifié au départ des Fontinettes et rendu direct de St-Omer à Hazebrouck. Ci-après St-Omer à 7 h. 39 au lieu de 7 h. 4 ; ne dessert plus Renescure, et Ebblinghem et arrive à Hazebrouck à 8 h., au lieu de 8 h. 13 matin.

Le train 2061, aussi modifié, est mis en correspondance à Hazebrouck, avec le train express, 3069 partant vers Lille à 8 h. 07 matin. Il est suivi par le train 2130 qui dessert Renescure et Ebblinghem, aux heures ci-après :

St-Omer arr. 7 h. 24 matin, (venant de Gravelines au lieu de 7 h.) ; dép. 7 h. 43 — Renescure arr. 7 h. 54 ; dép. 7 h. 55 — Ebblinghem arr. 8 h. 07 ; dép. 8 h. 10 — Hazebrouck, arr. 8 h. 17 matin, au lieu de 7 h. 55.

La train 2084 de Dunkerque à 5 h. 29 matin, au lieu de 6 h. 04 ; il donne à Hazebrouck, la correspondance du train express 3030 à 6 h. 4 vers Arras et Paris ; il correspond en outre, à Lille avec le train express 3928 venant de Hal.

Les heures du 2061 sont les suivantes :

Dunkerque, dép. 5 h. 30 matin au lieu de 6 h. 04 matin — Coudekerque Branche, dép. 5 h. 36 matin au lieu de 6 h. 10 — Bergues, dép. 5 h. 40 matin au lieu de 6 h. 18 matin — Esquelbecq, dép. 5 h. 50 matin au lieu de 6 h. 29 matin — Arnèke, dép. 6 h. 04 matin au lieu de 6 h. 40 — Cassel, dép. 6 h. 14 matin au lieu de 6 h. 49 matin. Hazebrouck, arr 6 h. 25 matin au lieu de 7 h. matin : dép. 6 h. 40 matin au lieu de 7 h. 15 — Strazeele, dép. 6 h. 49 matin au lieu de 7 h. 21 matin — Bailleul, dép. 6 h. 59 matin au lieu de 7 h. 31 matin — Steenwerck, dép. 7 h. 05 matin au lieu de 7 h. 36 matin — Armentières, arr. 7 h. 13 matin au lieu de 7 h. 49 matin ; dép. 7 h. 15 matin au lieu de 7 h. 52 matin — Lille, arr. 7 h. 54 matin au lieu de 8 h. 27 matin.

Pour remplacer le train 2206, rendu direct entre Armentières et Lille, un nouveau train est mis en marche sur ce parcours aux heures ci-après :

Armentières, dép. 7 h. 52 matin — Perenchies, arr. 8 h. 01 matin ; dép. 8 h. 03 — St-André, arr. 8 h. 03 matin ; dép. 8 h. 07 — La Madeleine, arr. 8 h. 13 matin ; dép. 8 h. 15 — Fives-St-Maurice, arr. 8 h. 22 matin ; dép. 8 h. 24 — Lille, arrivée 8 h. 27 matin.

Le départ du Paquebot de Calais-Douvres étant avancé de trois express 2211, partant de Douvres-Calais, à 11 h. 37 matin a un marche 12 h. 05 ; il arrive à Calais-Maritime, à 1 h. soir, au lieu de 1 h. 05.

Le train 2414 a un marche décondée de Lille à